



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance du Comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de Conseil local du patrimoine le **15 juillet 2026 à 18h00** à la salle de conférence de l'hôtel de ville, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Comité consultatif d'urbanisme, agissant à titre de Conseil local du patrimoine, entendra les représentations de toute personne intéressée au sujet du projet de règlement numéro 1022-01 abrogeant le règlement numéro 1022 visant la citation du site patrimonial Gaffney-Kennedy.

Le site patrimonial, dont la citation est visée par l'abrogation, est situé sur le lot SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-TROIS MILLE CENT QUARANTE-CINQ (6 343 145) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

Le présent avis public annule l'avis public donné le 6 juillet 2026 relatif à la séance du Comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de Conseil local du patrimoine le 15 juillet 2026 à 19h00.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX.

Léane Adam, avocate
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 9 juillet 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour de juillet de l'an deux mille vingt-six.

Léane Adam, avocate
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca